



**Attention !
Nouveau programme au
25/01/2022**

CHAMPIONNAT RÉGIONAL EN SALLE

MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS 1 et 2 - VÉTÉRANS 1, 2, 3 et 4

Dimanche 6 février 2022

Centre sportif J. Ladoumègue - Paris (75)

Adresse

Centre sportif Jules Ladoumègue

39 Route des Petits Ponts

75019 PARIS

Métro : Porte de Pantin, ligne 5

Tramway : Delphine Seyrig, ligne 3b



Organisation

Jurys et officiels

Des clubs et des officiels sont déjà impliqués dans l'organisation.

Il conviendra toutefois que les autres clubs fournissent les juges à l'arrivée et des commissaires de parcours, comme cela est la tradition dans le cadre d'organisations FSGT solidaires.

DIRECTEUR DE COMPÉTITION					
Jacques Gillot (ABDO)					
JURY					
	Course (ligne droite)	NOM - PRENOM - CLUB		Course (Anneau)	NOM - PRENOM - CLUB
1	Starter		6	Starter	
2	Juge d'arrivée 1		7	Juge d'arrivée 1	
3	Chronométrateur 1		8	Juge d'arrivée 2	
4	Chronométrateur 2		9	Chronométrateur 1	
5	Chronométrateur 3		10	Chronométrateur 2	
			11	Chronométrateur 3	
	Longueur / Triple (HAUT)	NOM - PRENOM - CLUB		Longueur / Triple (BAS)	NOM - PRENOM - CLUB
12	secrétariat		20	secrétariat	
13	mesure		21	mesure	
14	mesure		22	mesure	
15	ratissage		23	ratissage	
	Poids	NOM - PRENOM - CLUB		Perche / Hauteur	NOM - PRENOM - CLUB
16	secrétariat		24	secrétariat	
17	chute		24	barre 1	
18	mesure		26	barre 2	
19	retour engins				

Tout club ne présentant pas d'officiels ne pourra pas participer à la compétition. Prévoir un officiel **par tranche de 5 participants**.

Merci de préciser par mail (lif@fsgt.org) les noms - prénoms - tâches souhaitées pour vos officiels.

Règlements

Pas d'engagement sur place

CONCOURS

Confirmation de la participation, directement sur place, avant le début de l'épreuve.
Plus de confirmation possible, lorsque le concours a commencé.

Concours (sauf hauteur et perche) :

- 3 tentatives pour tous les concurrents
- Après les 3 premiers essais, un classement provisoire est établi.
- Les 8 premiers sont qualifiés pour 1 essai supplémentaire.
- Ils passent dans l'ordre inverse du classement provisoire.
- Le classement définitif est établi en tenant compte des 4 tentatives.

COURSES

Confirmation de la participation, au secrétariat, jusqu'à 30 minutes avant l'épreuve.
Plus de confirmation possible, lorsque la feuille est retirée de la table du secrétariat.

Courses 800m, 1000m, 1500m, marche :

- Dossard devant
- Finales directes.
- 8 concurrents maximum par courses ; 12 pour la marche.
- Si nécessaire, dans une catégorie, finale A et finale B
- Composition des finales sur la base des temps d'engagement ; finale A, meilleurs temps ...
- Classement du championnat au meilleurs temps des finales de la catégorie.**

Courses haies, 150m, 200m, 300m, 400m :

- Finales directes.
- 4 concurrents maximum par courses.
- Si nécessaire, dans une catégorie, finale A, finale B, finale C ...
- Composition des finales sur la base du classement établi selon les temps d'engagement :
 - Finale A, temps n°1, 2, 3, 4.
 - Finale B, temps n°5, 6, 7, 8 ...
- Attribution des couloirs :
 - A/ Couloir 1 - temps n°4 ; Couloir 2 - temps n°2 ; Couloir 3 - temps n°1 ; Couloir 4 - temps n°3
 - B/ Couloir 1 - temps n°8 ; Couloir 2 - temps n°6 ; Couloir 3 - temps n°5 ; Couloir 4 - temps n°7
- Classement du championnat au meilleurs temps des finales de la catégorie.**

Courses 60m:

Finales directes, s'il y a 4 concurrents ou moins dans une catégorie.

Sinon, séries et finales.

Une finale s'il y a de 5 à 8 concurrents dans une catégorie.

Deux finales (A et B) s'il y a plus que 8 concurrents dans une catégorie.

Classement du championnat au meilleurs temps des finales de la catégorie.

Composition des séries sur la base du classement établi selon les temps d'engagement :

Exemple, si 12 engagés dans une catégorie, 3 séries,

1^{ère} série, n°1, 6, 7, 12

2^{ème} série, n°2, 5, 8, 11

3^{ème} série, n°3, 4, 9, 10

Attribution des couloirs :

Série 1. Couloir 1 - n°12 ; Couloir 2 - n°6 ; Couloir 3 - n°1 ; Couloir 4 - n°7

Série 2. Couloir 1 - n°11 ; Couloir 2 - n°5 ; Couloir 3 - n°2 ; Couloir 4 - n°8

Série 3. Couloir 1 - n°10 ; Couloir 2 - n°4 ; Couloir 3 - n°3 ; Couloir 4 - n°9

Un nouveau classement sera établi selon les performances réalisées en séries.

En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction de leur classement dans leur série.

Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Composition des finales sur la base du classement établi à l'issus des séries:

Finale A, n°1, 2, 3, 4.

Finale B, n°5, 6, 7, 8

Attribution des couloirs :

A/ Couloir 1 - n°4 ; Couloir 2 - n°2 ; Couloir 3 - n°1 ; Couloir 4 - n°3

B/ Couloir 1 - n°8 ; Couloir 2 - n°6 ; Couloir 3 - n°5 ; Couloir 4 - n°7

Qualifications

Attention

Tous les participants sont qualifiés automatiquement aux Championnats de France FSGT en salle qui se dérouleront **le 6 mars 2022 à Val de Reuil (27)**.

Les athlètes participant à l'organisation et ne pouvant pas participer aux épreuves du Championnat auront la possibilité d'être qualifiés aux Fédéraux sur leur propre demande.

Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier **de la saison de salle en cours (comme athlète ou en tant que jury)**.

Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants

réguliers appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Engagement et réglementation

1. Tous les participants au championnat régional en salle doivent être licenciés à la FSGT et leur licence 2021-2022 validée. Les clubs ont jusqu'au **lundi 24 janvier 2022** pour faire les licences de leurs athlètes et payer leur redevance à la LIF. Les clubs doivent impérativement vérifier que la validation des licences est faite et effective à cette date. Les clubs sont responsables des informations transmises, et doivent contrôler les infos (sexe, année de naissance, nom correctement orthographié...).

Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire au championnat. Aucune inscription sur place.

Aucune réclamation ne sera traitée sans présentation de la licence. Aucune dérogation ne sera accordée sur place.

En cas d'erreur de catégorie constatée après la course, l'athlète sera automatiquement déclassé.

2. Les inscriptions se feront sur SWEEL (site d'inscription en ligne) <http://sweel.club/>

Procédure d'inscription sur SWEEL (site web d'engagement en ligne)

Le site est ouvert le **jeudi 27 janvier 2022** et sera fermé le **jeudi 3 février 2022** à minuit.

Les seuls athlètes pouvant être rajoutés sur SWEEL sont les éventuels pratiquants des activités athlétiques ne figurant pas dans l'extraction du **lundi 24 janvier 2022** et dont la licence était validée avant cette date.

Dans ce cas vous devez vous adresser à la Ligue Île-de-France (LIF) lif@fsgt.org et fournir les informations suivantes afin de permettre l'inscription des athlètes:

N° DE LICENCE

CLUB

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

SEXE

- Les épreuves sans performances ne seront plus prises en compte ainsi que celles mal écrites
- Dans le cas où l'athlète dispute l'épreuve pour la première fois, une performance estimée est obligatoire au moins pour les courses.

Attention , l'inscription de vos athlètes sur SWEEL suppose l'acceptation des règles édictées ci-dessus et les conséquences qui en découlent

Catégories Saison 2021/2022

Programme

9h00 FORMATION DU JURY (1 officiel par club par tranche de 5 participants, pour toute la journée)								
			10H00	800 M	CJSV F	10H00	POIDS 3	C F
10H30	60 haies	M M F 0,76m			CJSV H		LONGUEUR	JSV F (Bas)
	60 haies	M C et V F 0,76m					TRIPLE SAUT	M H (Haut)
	60 haies	M V3 et + H 0,76m	10H30	1000 M	M F et M H		PERCHE	MCJSV H et F
11H00	60 haies	M J et S F 0,84m	11H00	200 M	CJSV F	11H00	POIDS 3	M F
	60 haies	M M H 0,84m					LONGUEUR	CV H (Bas)
	60 haies	M V2 H 0,84m	11H30	200 M	CJSV H		TRIPLE SAUT	JS H (Haut)
11H30	60 haies	M C et V1 H 0,91m	12H30	150 M	M F et M H	12H00	POIDS 3	VF - V3 V4 H
	60 haies	M J et S2 H 1,00m					POIDS 4	JS F
	60 haies	M S1 H 1,06m	13H00	3000 Marche	CJSV F et H		TRIPLE SAUT	M F (Bas)
							TRIPLE SAUT	CV F (Haut)
			13h30	1000 Marche	M F et M H		HAUTEUR	CJS H
13H00	60 Séries	M MCJSV F						
			14H00	300 M	C F et C H	13h30	POIDS 4	MV2 H
							LONGUEUR	M F (Bas)
14H00	60 Séries	M MCJSV H	14H30	400 M	JSV F		TRIPLE SAUT	JS F (Haut)
							HAUTEUR	MV H
			15H00	400 M	JSV H			
15H00	60 Finales	M MCJSV F				14H30	POIDS 5	CV1 H
			15H45	1500M	CJSV F		LONGUEUR	M H (Bas)
				1500M	CJSV H		LONGUEUR	JS H (Haut)
16H00	60 Finales	M MCJSV H					HAUTEUR	MCJSV F
			16H30	RELAIS Mixte 4x1T M (2F 2H)				
				RELAIS Mixte 6x1T CJSV (3F 3H)		15H30	POIDS 7	S1 H
							POIDS 6	JS2 H
							LONGUEUR	C F (Bas)
							TRIPLE SAUT	CV H (Haut)
Inscription sur le site internet de la ligue d'île de France FSGT (aucune inscription sur place)								
Maximum 3 épreuves par athlètes + 1 relais								
Confirmations au secretariat, jusqu'à 30 minutes avant, pour toutes les épreuves.								

Protocole sanitaire

Les participants sont invités à respecter les réglementations sanitaires en vigueur le jour de l'événement. (ci-après la fiche synthétique de mise en oeuvre du pass sanitaire ou vaccinal éditée par la FSGT)

Communiqué de la FSGT

Jeudi 27 janvier 2022

Dans un contexte de reprise de l'épidémie du Covid 19 et suite à la publication du [décret n° 2022-51](#) du 22 janvier 2022 modifiant le [décret 2021-699](#), les conditions d'application des nouvelles mesures dans le champ du sport applicables à partir du 24 janvier 2022.

Depuis le 24 janvier, le "pass vaccinal" est en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus et remplace alors pour eux le "pass sanitaire". Pour les personnes entre 12 ans et 2 et jusqu'à 15 ans et 11 mois, le pass sanitaire reste applicable.

En dehors de la mise en place du pass vaccinal pour les 16 ans et plus, les conditions de pratique sportive en club, en intérieur, comme en extérieur, ne changent pas.

Le masque reste obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les établissements recevant du public (ERP) et peut être retiré uniquement lors de la pratique sportive et de l'encadrement collectif.

Depuis le 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques passe de 72h à 24h.

<https://www.fsgt.org/federal/national/evenement/crise-covid-19-reprise-de-lactivit%C3%A9-physique-et-sportive>

FICHE SYNTHÉTIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PASS SANITAIRE OU VACCINAL



PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE OU VACCINAL POUR L'ACCÈS :

- Aux ERP* couverts (type X) : gymnases, salles et piscines (dont découvertes).
- Aux ERP* de plein air (type PA) : stade.
- À toute manifestation dans l'espace public soumise à autorisation ou déclaration en préfecture et qui n'est pas organisée pour des sportifs professionnels ou de haut niveau.



NON SOUMIS AU PASS SANITAIRE OU VACCINAL :

Les pratiques habituelles des clubs en plein air dans les équipements en accès libre (hors ERP*) ou en autonomie de plein air (randonnée, entraînement dans l'espace public, etc.).



CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE OU VACCINAL :

- Réalisé par les responsables de l'équipement ou à défaut par l'entité organisatrice de l'activité en tenant un registre indiquant les dates et heures des contrôles.
- Via l'application "TousAntiCovid Verif", en cochant ou décochant "pass vaccinal" sur l'application, en fonction de l'âge des personnes.

⚠ Tenir compte et respecter les dispositions locales de votre lieu de pratique.



JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS LORS DU CONTRÔLE DU PASS VACCINAL (pour les personnes de 16 ans ou plus) :

- Vaccination avec un schéma vaccinal complet (7 jours post injection finale).
- Certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de 6 mois.
- Certificat de contre-indication à la vaccination.
- Justificatif d'une contre-indication médicale à la vaccination.

Dérogation : Certificat de test négatif de moins de 24h possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur 1^{ère} dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2^e dose.

JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS LORS DU CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE (pour les mineurs entre 12 ans et 2 mois, et jusqu'à 15 ans et 11 mois) :

- Vaccination avec un schéma vaccinal complet (7 jours post injection finale).
- Test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif de moins de 24h réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé.
- Certificat de contre-indication à la vaccination.

* Établissement recevant du public.